

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la Région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces - habitats » du CSRPN

Le nombre de votants est de : 9 personnes.

Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date début de la consultation en ligne : 15/05/2020	Avis avec rapporteur.s	Objet : Destruction et perturbation intentionnelle de Goélands N° de projet Onagre : 2020-02-23x-00139	Avis : Favorable avec réserves
--	------------------------	---	---------------------------------------

Le dossier de demande de dérogation espèces protégées présenté au CSRPN des Pays de la Loire correspond en fait à deux demandes déposées simultanément par le Comité régional de la conchyliculture, l'une pour la partie vendéenne de la baie de l'Aiguillon, l'autre pour la partie vendéenne de la baie de Bourgneuf. Ces demandes diffèrent par le nombre de prélèvements autorisés par tireur, et par certaines conditions de mise en œuvre imposées par un avis du CNPN de 2019 (le CSRPN, souhaitant une approche doctrinale supra-régionale, avait fait remonter le dossier au CNPN).

Il convient donc que le CSRPN rende deux avis.

La demande de dérogation pour la baie de l'Aiguillon reprend les termes de l'avis du CNPN : il est donc proposé que le CSRPN donne un avis favorable à cette demande.

La demande de dérogation pour la baie de Bourgneuf s'écarte en revanche largement de l'avis du CNPN pour ce qui est des dates de mise en œuvre des prélèvements : demande pour la période 30 mai au 30 octobre, alors que l'avis du CNPN retient "entre août et fin septembre". Ce qui, du fait de l'interdiction préfectorale de tir sur le DPM en août, revient à limiter les prélèvements à la période 1-30 septembre. Il est proposé que le CSRPN donne un avis favorable à la demande, sous réserve de la mise en conformité avec l'avis du CNPN, soit une autorisation des prélèvements uniquement sur le mois de septembre.

Vote concernant la destruction et la perturbation intentionnelle de Goélands avec les réserves mentionnées ci-dessous pour la dérogation en baie de Bourgneuf :

- Favorable : 2
- Abstention: 7
- Défavorable : 0

Date de signature : 25/06/2020

L'animateur de la commission « espèces - habitats »

